

Conditions générales de vente du Team Performance 55 :

1. Inscriptions

L'inscription ne sera validée qu'une fois avoir reçu votre dossier d'inscription correctement rempli accompagné du règlement total de la journée de roulage choisie par courrier à Team Performance 55 16 rue du petit Ornel 55400 ETAIN, sous réserve qu'il reste de la place.

Pour toutes les inscriptions sur place, 15€ de majoration sous réserve qu'il reste de la place.

2. Modalité de paiement

2.1 Chèque bancaire, émis par une banque domiciliée en France métropolitaine, à l'ordre de Team Performance 55. Il sera encaissé un mois avant la date du roulage correspondante. Etablir un chèque par date de roulage, dans le cas échéant, le chèque global sera encaissé un mois avant la première date réservée.

2.2 Virement bancaire : Team Performance 55 communiquera ses coordonnées bancaires à la demande du client. Les frais bancaires sont à la charge totale du pilote. Une inscription par virement bancaire ne sera effective que lorsque la somme apparaîtra sur le compte bancaire de Team Performance 55 et sous réserve qu'il reste de la place.

Les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC)

3. Confirmation d'inscription

Une confirmation d'inscription vous sera envoyé par courrier à condition d'avoir joints une enveloppe timbrée libellée à votre nom dans votre dossier d'inscription. Aucune confirmation ne sera donnée par téléphone ou par email.

4. Annulation

4.1 Par l'organisateur :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation avant la date prévue suite à un évènement majeur ou un nombre insuffisant de participants. Les participants seront intégralement remboursés.

4.2 Par le participant :

Team Performance 55 ne remboursera plus aucun participant. Nous avons mis à votre disposition, avec FMA, différentes conditions d'assurances pour les annulations (Voir sur notre site).

Aucune exception ne sera possible.

4.3 Intempéries

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie.

5. Equipement obligatoire du pilote :

- Combinaison en cuir une pièce (2 pièces tolérées à condition qu'elle soit en bon état et qu'elle se raccorde par un zip)
- Casque intégrale et visière en bon état
- Dorsale rigide
- Gants et bottes en cuir typés piste et en bon état
- Les autres types de vêtements en textile, même munis de renforts, seront automatiquement refusés

6. La moto :

- Le pilote vient avec sa propre moto
- Les pneus, freins, et l'ensemble général de la moto doivent être en bon état – aucune fuite quelconque ne sera acceptée.
- Les objets sous la selle (Brique disque, trousse à outils...) doivent être retirés
- Les rétroviseurs doivent être obligatoirement soit démontés soit repliés et scotchés
- Les Phares, feux arrières et clignotants doivent être obligatoirement scotchés pour éviter tout bris de verre
- Les pots d'échappements doivent être d'origine ou ne pas dépasser les normes de bruit du circuit qui s'élèvent à 102 dB sauf les dimanches et jours fériés à Chambley : 95 dB. Les motos qui possèdent une ligne d'échappement « racing » devront être chicanées.

7. Documents obligatoires

7.1 Sur les circuits homologués FFM :

- 7.1.1 Pour les licenciés : licence FFM et CASM ou permis de conduire moto (A), le tout en cours de validité
- 7.1.2 Pour les non licenciés : Permis de conduire moto (A) en cours de validité, carte grise et assurance de la moto (carte verte + justificatif explicite pour une couverture Responsabilité Civile circulation sur circuit)
- 7.1.3 Le CASM seul ne donne pas le droit de rouler sur circuit si celui-ci n'est pas accompagné d'une licence valide de l'année en cours ou d'une licence à la journée.

7.2 Sur les circuits non homologués FFM :

- 7.2.1 Permis de conduire moto (A) en cours de validité, carte grise et assurance de la moto (carte verte + justificatif explicite pour une couverture Responsabilité Civile circulation sur circuit)

7.3 Tout les documents obligatoires devant être présentés lors du contrôle administratif devront être les documents originaux. Aucune photocopies ne seront acceptées. Les documents de perte ou de vol de permis de conduire en cours de validité seront tolérés.

Pour information : la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré par son propriétaire, y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués.

Nous vous offrons la possibilité d'obtenir une licence FFM auprès du Club TP55, nous contacter.

8. L'assurance de Responsabilité Civile

Pour les non licenciés FFM, l'assurance de Responsabilité Civile fournit par le Team Performance 55 est une assurance qui couvre UNIQUEMENT les dommages corporels à autrui. Si vous souhaitez souscrire une assurance corporelle, veuillez-vous référer aux conditions FMA (voir notre site) ou nous contacter, nous vous fournirons les démarches à suivre.

9. Briefing et pass d'accès

Le briefing est obligatoire au moins une fois dans l'année. Il est fortement conseillé d'assister à au moins un briefing par circuit afin de connaître les différentes consignes de sécurité. Un pass « briefing » vous sera distribué après le briefing, il est à coller à l'avant du casque à l'endroit le plus visible pour un contrôle visuel rapide du contrôleur en pit-lane.

Si vous perdez votre pass « briefing » en cours d'année il faudra se représenter au briefing.

Le pass « Accès piste » vous sera distribué le matin lors de votre passage au contrôle administratif à condition d'avoir présenté tous les documents demandés.

Tout pilote n'ayant pas les pass « briefing » et « accès piste » au contrôle pit-lane sera refusé à entrer en piste.

10. Groupe des débutants

Pour votre sécurité, lors de nos journées, des pilotes d'expérience seront à votre disposition afin de vous montrer les trajectoires idéales.

11. Exclusion

Team Performance 55 se réserve le droit d'exclure sans aucun remboursement :

- tout pilote ne roulant pas dans le groupe de niveau adapté à son pilotage
- tout pilote manquant de respect à l'organisation (y compris personnel circuit et commissaires de piste)
- tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste, en pit-lane ou dans les paddocks
- tout pilote ne respectant pas les drapeaux jaune, rouge et damier.

12. Décharge de responsabilité

En m'inscrivant à une journée de roulage, je :

- décharge le Team Performance 55 de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir aux tierces personnes, à moi-même, à mon véhicule, aux autres véhicules présents, à la piste et à ses abords (glissières de sécurité, Airprotect,...) ainsi qu'aux stands et infrastructures du circuit.

- renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le circuit, le Team Performance 55 et toutes personnes de l'organisation.

- m'engage à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures du circuit. (Glissières de sécurité, Airprotect, extincteurs, absorbants...)
 - m'engage à ne pas prêter mon véhicule à une personne non inscrite à la journée.
 - déclare être en possession d'un permis de conduire valide pour la conduite de mon véhicule ou du C.A.S.M pour les circuits homologués F.F.M.
 - m'engage à présenter ma licence, mon permis de conduire ou mon CASM ou toute pièce justificative qui déclare que je suis bien en possession du permis de conduire (ex : déclaration de perte). PHOTOCOPIE NON VALABLE
 - m'engage à coller mon pass « Briefing » à l'avant de mon casque, mon pass « Accès piste » à l'avant de ma moto et de les présenter avant chaque entrée en piste.
 - m'engage à ne pas consommer d'alcool ou de drogue dans l'enceinte du circuit
 - déclare avoir été informé de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident auprès de FMA (voir les conditions sur notre site, rubrique Assurances). En cas de refus de souscrire à ce contrat renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du Team Performance 55 en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.
- Modification de la décharge* : pour toutes raisons utiles, Team Performance 55 se réserve droit de modifier cette décharge de responsabilité. Dans ce cas, les modifications seront clairement identifiées. Il revient à l'utilisateur d'en prendre connaissance. Sans manifestation expresse de sa part, Team Performance 55 considèrera les modifications comme acceptées.

13. Validation des conditions générales de vente :

Avant d'envoyer votre inscription, vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. L'envoi de votre inscription vaut donc acceptation de ces conditions générales de ventes.

14. Service relations client :

Pour toute information ou question, Team Performance 55 est à votre disposition :

- Par téléphone : 06 75 13 80 31
- Par mail : tp55@orange.fr
- Par courrier : Team Performance 55 – 16 rue du petit Ornel – 55400 ETAIN